

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2012**

Membres en exercice : 16

Membres présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 13 décembre 2012

Le vingt décembre deux mil douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Claude CARTERON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude CARTERON, Albert MECHINEAU, Jacky LABOUROT, Claude BOUE, André GIRAUD, Thérèse LEMASSON, adjoints au Maire, Marie-Jeanne CAILLÉ, Conseillère déléguée, Christine LERAY, Stéphane LEMOINE, Blandine PERTHUY, Thierry MÉNARD, Stéphane ENTEME, Serge JOSEPH, Laurence CHAUVET, Jean-Pierre DZIOBA, Daniel BRAUD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Jacky LABOUROT

<b>01</b>	<b>Approbation du compte-rendu du 29 octobre 2012</b>
-----------	---

Sans observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2012 est approuvé

<b>02</b>	<b>Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2012</b>
-----------	--

Sans observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2012 est approuvé

<b>03</b>	<b>Budget communal</b>
-----------	------------------------

- **Décision modificative**

Le Conseil doit se prononcer sur la modification suivante pour rectifier une erreur d'imputation et procéder au paiement d'une partie de la maîtrise d'œuvre de l'école. De plus Monsieur le Maire fait part des demandes d'aides auprès du CCAS de plusieurs familles, il est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle.

**Fonctionnement**

Art 61551 entretien matériel roulant - 2 500 €

Art 657362 Subv CCAS + 2 500 €

**Extension école**

Art 2315 : Installations matériels -10 000 €

Art 2313 : Constructions + 17 900 €

**Transfert Mairie**

Art 2315 : Installations matériels -43 500 €

Art 2313 : Constructions + 43 500 €

**Eclairage public 2012**

Art 238 Avances versées sur commandes - 7 900 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative et le versement d'une subvention exceptionnelle auprès du CCAS de 2500 €

- **Emprunts**

Dans le cadre du financement des travaux d'extension du cimetière, le budget prévisionnel prévoyait un emprunt. Des contacts ont été pris auprès de différentes banques et seul le Crédit Agricole a fait une offre.

### **PRÊT A TAUX FIXE**

Durée : 15 ans  
Taux fixe : 4.50 % 4.53 % équivalent \* → 4.05%  
Amortissement du capital : progressif (échéance constante)  
Echéance trimestrielle : 2.807,20 € échéance annuelle : 11.013,34 €  
Coût global (intérêts) : 46.432 € Coût global (intérêts) : 43.200 €

Durée: 20 ans  
Taux fixe : 4.80 % 4.83 % équivalent \* → 4.42%  
Amortissement du capital : progressif (échéance constante)  
Echéance trimestrielle : 2.380,83 € échéance annuelle : 9.315,55 €  
Coût global (intérêts) : 68.466 € Coût global (intérêts) : 64.311 €

Frais de dossier : 400 €

### **PRÊT A TAUX VARIABLE**

- **15 ans** EURIBOR 3 mois + 2.81 % soit à ce jour 3% sec sans garantie de plafond

Frais de dossier : 400 €

Le Conseil décide de contracter un emprunt de 122000 € auprès du Crédit Agricole à taux fixe de 4.80 % sur une durée de 20 ans

- ***Autorisation de mandatement***

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2013.

- ***Tarifs communaux***

Comme chaque année le Conseil doit se prononcer sur les différents tarifs communaux.

Concernant les salles, la commission finances et vie associative réunie le 13 décembre dernier propose de faire un tarif unique en intégrant le chauffage et l'impact des ordures ménagères.

De plus les personnes qui louent devront faire le ménage et des sacs de tri seront donnés avec les clés. Les associations communales participeront à hauteur de 30 €/ soirée à but lucratif.

	Habitants de la commune					Habitants hors de la commune					CAUTION		
	2011	2012	2013			2011	2012	2013					
<b>Grande Salle</b>			salle	Chauf	OM	<b>Total</b>			salle	Chauf	OM	<b>Total</b>	
Fête familiale	168 €	168 €	168 €	30 €	15 €	<b>213 €</b>	202 €	202 €	202 €	30 €	15 €	<b>247 €</b>	
Vin d'honneur	126 €	126 €	126 €	30 €	15 €	<b>171 €</b>	151 €	151 €	151 €	30 €	15 €	<b>196 €</b>	150 €
Réunion de travail	168 €	168 €	168 €	30 €	15 €	<b>213 €</b>	202 €	202 €	202 €	30 €	15 €	<b>247 €</b>	
<b>Salle Jehan MESCHINOT</b>													
Fête familiale	110 €	110 €	110 €	20 €	15 €	<b>145 €</b>	132 €	132 €	132 €	20 €	15 €	<b>167 €</b>	
Vin d'honneur	92 €	92 €	92 €	20 €	15 €	<b>127 €</b>	110 €	110 €	110 €	20 €	15 €	<b>145 €</b>	150 €
Réunion de travail	122 €	122 €	122 €	20 €	15 €	<b>157 €</b>	146 €	146 €	146 €	20 €	15 €	<b>181 €</b>	

Frais de chauffage	2011	2012
Grande Salle Municipale	32 €	32 €
Salle Jehan MESCHINOT	22 €	22 €

Association communale : 30 €/soirée à but lucratif

Le Conseil Municipal valide le projet de tarifs de location des salles proposé par les commissions

Le Conseil doit se prononcer sur les tarifs communaux, la commission des finances propose une augmentation de 2% sauf pour les photocopies.

DROIT DE PLACE	2011	2012	2013 +1%	2013 +2%
Hebdomadaire pour les commerçants assurant un service régulier/trimestre	81,50 € /trimestre	81,50 €	82,32 €	83 €
Vente occasionnelle à déballage Spectacle itinérant	51,50 €	51,50 €	52,02 €	52,50 €
<b>REDEVANCE VOIRIE</b>	45,60 €	45,60 €	46,06 €	46,50 €
<b>PHOTOCOPIES</b>				
Format A4	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
FORMAT A4 recto verso	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,31 €
Format A3	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,31 €
A3 recto verso	0,60 €	0,60 €	0,61 €	0,61 €
<b>TÉLÉCOPIES</b>	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €

Tarif de location de l'exposition Jehan Meschinot : 50 € + 150 € caution

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs tels que proposés par la commission

- **Subventions aux associations**

Le Conseil doit se prononcer sur les subventions qui seront versées pour l'année 2013, le tableau présente en premier les subventions aux associations communales, puis l'école de musique ARTISSIMO qui voit sa participation augmenter car elle a repris dans ses activités l'intervention dans les écoles. Cette participation supplémentaire ne changera rien au budget communal car nous n'aurons plus à verser la participation au service Musiques et danses qui assurait auparavant la prestation. Ensuite vient les subventions aux autres associations.

La commission finances et vie associative propose de maintenir le montant des subventions à celui de 2012

	2009	2010	2011	2012	2013 +1%	2013+2%	
<b>Subventions aux associations</b>	<b>12 096,67</b>	<b>11 898,31</b>	<b>12 699,96</b>	<b>11 732,00</b>	<b>14 263,37</b>	<b>14 329,74</b>	
Grappe Monniéroise	317,00	317,00	317,00	317,00	320,17	323,34	
Maisdon Monnières Basket	1 088,00	1 088,00	1 088,00	1 088,00	1 098,88	1 109,76	
A.S.V.M.P	1 875,00	1 875,00	1 875,00	1 875,00	1 893,75	1 912,50	
Association Chasse	151,00	151,00	151,00	151,00	152,51	154,02	
Breme Clissonaise	62,00	62,00	62,00	62,00	62,62	63,24	
ADMR	612,00	612,00	612,00	612,00	618,12	624,24	
Appel détresse	74,00	74,00	74,00	74,00	74,74	75,48	
Au Plaisir de Lire	1 405,60	1 440,80	1 486,40	1 535,20	1 600,00	1 600,00	0,80€/hbt
Réveil de Monnières	187,00	187,00	187,00	187,00	188,87	190,74	
UNC-AFN	82,00	82,00	82,00	82,00	82,82	83,64	
Tuileries Pêche et Loisirs	267,00	267,00	267,00	267,00	269,67	272,34	
FLAC	372,00	372,00	372,00	372,00	375,72	379,44	
Office des associations		100,00	100,00	100,00	101,00	102,00	
USEP (rencontre sport école 3M)				100,00	101,00	102,00	
<b>Sous total</b>	<b>6 492,60</b>	<b>6 627,80</b>	<b>6 673,40</b>	<b>6 822,20</b>	<b>6 939,87</b>	<b>6 992,74</b>	
Ecole musique	1 722,00	1 476,00	1 312,00	1 104,00	1 380,00	1 380,00	92 €/élève
Ecole musique coordonateur	322,00	322,00	322,00	322,00	325,22	328,44	
Intervention école					2 440,00	2 440,00	1,22€/hbt
<b>Sous total</b>	<b>2 044,00</b>	<b>1 798,00</b>	<b>1 634,00</b>	<b>1 426,00</b>	<b>4 145,22</b>	<b>4 148,44</b>	
Comité Départemental Cancer	117,00	117,00	117,00	117,00	118,17	119,34	
Croix d'Or	76,00	76,00	76,00	76,00	76,76	77,52	
ADAPEI	148,00	148,00	148,00	148,00	149,48	150,96	
Paralysés de France	62,00	62,00	62,00	62,00	62,62	63,24	
ASCODE	134,00	134,00					
PEP 44 Pupilles Enseign Public	49,00	49,00	49,00	49,00	49,49	49,98	
Asso Valentin HAUY	48,00	48,00	48,00	48,00	48,48	48,96	
Scléroses en plaques	50,00	50,00	50,00	50,00	50,50	51,00	
Vacances et Familles	102,00	102,00					
ADEDAIP (Persagotière)	50,00	50,00	50,00	50,00	50,50	51,00	
Asso Conjointes Survivants	50,00	50,00	50,00	50,00	50,50	51,00	
Amicale Pompiers Clisson	36,00	36,00	36,00	36,00	36,36	36,72	
Amicale Pompiers Le Pallet	54,00	54,00	54,00	54,00	54,54	55,08	
AFLM (Mucovisidose)	59,00	59,00	59,00	59,00	59,59	60,18	
SISESTI Pays Clisso (Roumanie)	66,00	66,00	66,00	66,00	66,66	67,32	
SOS Amitiés	59,00	59,00	59,00	59,00	59,59	60,18	
L'outil en main	54,00	54,00	54,00	54,00	54,54	55,08	
Femmes en détresse			50,00	50,00	50,50	51,00	
Comité touristique	50,00	50,00	A transférer dans cotisation				
Don lutte contre le cancer		60,00					
Spectacle vivant de Clisson		150,00		150,00			
<b>Sous total</b>	<b>1 264,00</b>	<b>1 474,00</b>	<b>1 028,00</b>	<b>1 178,00</b>	<b>1 038,28</b>	<b>1 048,56</b>	
<b>Amoureux du désert</b>			<b>750,00</b>	<b>300,00</b>			
SEMES	1 400,00	1 080,00	1 687,50	1 036,26	1 120,00	1 120,00	0,56€/hbt
Comité jumela Clisson Klettgau	632,52	648,36	648,36	690,84	720,00	720,00	0,36€/hbt
Art du bois	263,55	270,15	278,70	278,70	300,00	300,00	0,15€/hbt
<b>Sous total</b>	<b>2 296,07</b>	<b>1 998,51</b>	<b>2 614,56</b>	<b>2 005,80</b>	<b>2 140,00</b>	<b>2 140,00</b>	

Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant des subventions à celui de 2012

### \* Participations scolaires

Le Conseil doit se prononcer sur le coût d'un élève de l'école publique, ce montant sera versé à l'école privée ou aux écoles spécialisées

	CA 2009	CA 2010	CA2011
personnel	43 898,95 €	45 512,77 €	48 548,11 €
Téléphone + internet	1 094,59 €	971,60 €	1 182,25 €
Contrat copieur	362,36 €	413,98 €	512,92 €
Fournitures admini	325,80 €	553,48 €	950,88 €
EDF+Eau	6 660,78 €	6 209,28 €	5 238,68 €
Produits entretien	668,22 €	1 118,96 €	1 412,06 €
Petit équipement	530,29 €	721,50 €	949,11 €
Assurance	262,24 €	268,20 €	295,02 €
Autres (pharmacie)		72,76 €	28,80 €
Entretien bâtiment	3 393,78 €	3 150,00 €	3 611,44 €
sable		830,41 €	291,17 €
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>57 197,01 €</b>	<b>59 822,94 €</b>	<b>63 020,44 €</b>

Coût par enfant	508,88 €	510,62 €	487,61 €
-----------------	----------	----------	----------

Le conseil Municipal fixe le coût d'un élève à 487.61 €, montant qui sera versé à l'école Saint-Joseph dans le cadre de notre contrat d'association ainsi qu'aux écoles spécialisées qui accueillent des enfants de Monnières

Le conseil municipal doit se prononcer sur le montant des crédits scolaires attribués aux 2 écoles  
Situation 2012 :

63.50 €/enfant pour les 2 écoles

1.20 €/enfant de plus de 3 ans pour le RASED (3 Mouins)

Sur proposition de la commission scolaire le Conseil Municipal décide de maintenir le montant à 63.50 € par élève et 1.20 € par enfant de plus de 3 ans pour le RASED

Le conseil doit également se prononcer sur les classes transplantées

Situation 2012 : le conseil fixe la participation par élève et par jour, pour les séjours en classe transplantée, à égalité avec la participation du Conseil Général de Loire-Atlantique et sous réserve que l'établissement scolaire soit éligible à celle-ci.

Le Conseil Municipal décide de maintenir cette décision, toutefois à titre exceptionnel il décide de verser une participation de 4 €/jour et par enfant pour le séjour de l'école Saint-Joseph, en lien avec le projet de l'institut du bassin de la Sèvre Nantaise, qui ne peut prétendre à la participation du Conseil Général en raison d'un séjour trop court.

**04**

**PLU : révision simplifiée**

Monsieur le Maire rappelle qu'une révision simplifiée du PLU a été lancée pour rectifier une erreur matérielle de zonage au Mortrait. En effet des habitations anciennes existantes à la périphérie du village du Mortrait avait été classées en zone Nd, alors que le précédent document d'urbanisme (POS) les avaient classées en Zone Uab.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 novembre au 7 décembre, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable à ce projet de révision

Le Conseil Municipal approuve la révision simplifiée du PLU pour rectifier cette erreur.

**05**

**SIVOM de la Herdrie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté le 23 décembre 2011 et que ce schéma prévoit la dissolution du Syndicat intercommunal de la zone de recrutement du lycée de la Herdrie

Il rappelle également que cette dissolution doit être engagée avant le 31 décembre prochain. Il rappelle enfin que lors du recueil d'avis sur le projet de schéma, le SIVOM s'était prononcé favorablement à la dissolution et qu'aucune des communes membres ne s'y était opposée.

Le présent rapport a pour objet de proposer la dissolution du SIVOM, que Monsieur le Préfet validera par la suite en prenant un arrêté de dissolution si le projet soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres a obtenu leur accord exprimé à la majorité qualifiée.

Toutefois il convient de noter que la décision de dissolution n'est que le premier acte de la disparition effective d'un syndicat. En effet, doivent également être arrêtées les modalités de liquidation du syndicat conformément aux dispositions des articles L.5211-25, L5211-26 et L5212-33 du code général des collectivités territoriales qui précisent notamment que les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence.

Les actifs, passifs, biens et contrats seraient, au 31/12/2012, les suivants :

Biens immobiliers : Gymnase de la Herdrie, plateau sportif

Biens mobiliers : Matériels sportifs liés à la salle (tapis, agrès, paniers de baskets, buts de handball..)

Actifs : 11000 € (très largement dû au FCTVA sur les dépenses 2011 et 2012)

Passifs : 0 € (dont emprunts 0 €)

Contrats :

- 2400 € avec l'entreprise KEOLIS ATLANTIQUE pour le transport des élèves à la piscine (fin de contrat le 30 juin 2013)
- 4400 € avec l'institut des Hauts-Thébaudières pour l'accueil des lycéens à la piscine (fin de contrat le 30 juin 2013)
- 600 € avec la piscine de l'Ouche Quinet à St Sébastien sur Loire pour l'accueil des lycéens à la piscine (fin de contrat le 30 juin 2013)
- Marchés avec diverses sociétés pour le fonctionnement du gymnase (SAVELYS, EDF, France Télécom, eau, Assurances etc pour une charge semestrielle d'environ 8 000 €)

Compte-tenu de l'objet même du syndicat, aucune des communes membres du syndicat n'exerce de compétences en matière d'équipement lié à l'enseignement secondaire. Le conseil syndical avait donc émise le souhait que ses compétences soient désormais assurées par la région des Pays de la Loire. Le conseil régional ayant depuis refusé d'assumer les compétences du SIVOM, il convient de prévoir un autre schéma.

Contactée, la commune de Basse-Goulaine, ville d'implantation des équipements, consent à assumer la gestion des équipements constitués du gymnase et du plateau sportif et des contrats qui y sont liés.

Le présent rapport a donc également pour objet de proposer au conseil municipal la répartition des actifs et passifs entre les membres du SIVOM.

Sur la base des statuts, les actifs financiers pourraient être répartis entre les communes, pour Monnières cela représente 89 € sur les 11 000 €

Pour autant et compte-tenu de l'accord possible de la commune de Basse-Goulaine concernant la reprise des équipements, il est proposé de déroger aux règles statutaires et de proposer au conseil municipal la répartition des actifs et passifs suivante :

- Compte-tenu de l'absence de dette à répartir entre les différents membres du SIVOM, de la présence physique des équipements sur le territoire goulainais, de l'accord de la commune et de la faiblesse des actifs au regard des charges récupérées par la commune de Basse-Goulaine, il est proposé que l'ensemble des actifs financiers et biens mobiliers lui soit transféré en totalité.
- S'agissant des actions liées à l'utilisation de la piscine par les lycéens, il est proposé que la commune de Basse-Goulaine assume la poursuite du contrat jusqu'à son terme, soit jusqu'au 30 juin 2013

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple de la zone de recrutement du lycée de la Herdie et les conditions de liquidation du syndicat.

<b>07</b>	<b>Questions diverses</b>
-----------	---------------------------

- Présentation du projet Mairie réalisé par le cabinet d'architecte LABATUT

Prochain Conseil le 17 janvier 201 à 20h30

Claude CARTERON		Serge JOSEPH	
Claude BOUÉ		Jacky LABOUROT	Secrétaire de séance.
Daniel BRAUD		Thérèse LEMASSON	
Marie-Jeanne CAILLÉ		Stéphane LEMOINE	
Laurence CHAUVET		Christine LERAY	
Jean-Pierre DZIOBA		Albert MÉCHINEAU	
Stéphane ENTEME		Thierry MÉNARD	
André GIRAUD		Blandine PERTHUY	